



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 99597

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les critères d'attribution de bourses pour les élèves des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), préparant le diplôme d'État d'infirmier. Ces étudiants, après la validation de leur concours d'entrée en IFSI, ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux délivrées par le CROUS mais dépendent de bourses régionales dont les conditions d'attribution varient d'une région à l'autre. Ces étudiants se trouvent ainsi dans une situation inégalitaire par rapport à des étudiants inscrits en université ou face à des élèves infirmiers dépendant d'autres régions. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour réparer ces inégalités et permettre aux élèves infirmiers de bénéficier des mêmes droits que les étudiants des universités en termes d'accès à des bourses sur critères sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99597

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7914

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)